



**Comité d'orientation
pédagogique du réseau
scolaire anglophone du
Québec (COPRSAQ)**

**Programmes
de financement
2016-2017**

Table des matières

1. Introduction	3
2. Programmes de financement	
Programme de subventions au perfectionnement et à l'innovation (PSPI).	4
Programme John Killingbeck de bourses à l'intention du personnel enseignant et de direction	6
Programme de soutien à la recherche et au développement.....	11
3. Annexe	
Grille d'évaluation des propositions de projets	16

Introduction

Le Comité d'orientation pédagogique du réseau scolaire anglophone du Québec (COPRSAQ) est une communauté d'apprentissage professionnelle qui œuvre conjointement à la promotion du leadership en éducation, en réponse aux besoins du réseau scolaire anglophone du Québec.

L'une des principales responsabilités du COPRSAQ est de coordonner les divers programmes de financement qui visent à renforcer les capacités des écoles, des centres, des collèges et des universités du réseau scolaire anglophone, de sorte qu'il puisse mieux relever le défi d'améliorer l'apprentissage et la réussite scolaires. Le présent document énonce les modalités des programmes suivants :

1. Programme de subventions au perfectionnement et à l'innovation (PSPI)
2. Programme John Killingbeck de bourses à l'intention du personnel enseignant et de direction
3. Programme de soutien à la recherche et au développement

Chacun de ces programmes de financement possède ses propres modalités. Ils contribuent cependant tous les trois à enrichir les connaissances, les ressources et les services à la disposition du réseau scolaire anglophone.

**Programme de subventions au
perfectionnement et à l'innovation
(PSPI)**

Programme de subventions au perfectionnement et à l'innovation (PSPI)

Le **Programme de subventions au perfectionnement et à l'innovation (PSPI)** est accessible aux écoles et aux centres des réseaux public et privé, des secteurs des jeunes, des adultes et de la formation professionnelle. Ces subventions sont rendues disponibles grâce aux fonds de l'Entente Canada Québec et sont attribués en collaboration avec la Direction des services à la communauté anglophone (DSCA).

Les subventions offertes sont groupées en deux catégories, en fonction du but et du résultat qu'elles visent.

a) Subventions au perfectionnement professionnel

Les subventions au perfectionnement professionnel visent l'amélioration des pratiques éducatives et pédagogiques. Y sont admissibles, des projets élaborés par le personnel enseignant, de bibliothèque et de direction des écoles et des centres, ainsi que le personnel des commissions scolaires, qui sont centrés sur le perfectionnement de l'expertise pédagogique et du curriculum et donnent lieu à l'amélioration des pratiques pédagogiques.

La subvention a pour but d'aider à relever les membres du personnel enseignant et de bibliothèque de leurs fonctions habituelles, afin qu'ils collaborent et participent à des activités de perfectionnement professionnel liées au Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ).

b) Subventions à l'innovation

Les subventions à l'innovation sont axées sur la réalisation de changements systémiques à l'intérieur des écoles ou des centres. Elles s'adressent à des équipes composées d'enseignantes et d'enseignants, ainsi que de membres du personnel de direction des écoles ou des centres. Des membres du personnel non enseignant peuvent s'y adjoindre.

Sont admissibles à la subvention, des projets qui décrivent un concept ou un plan novateur conçu pour adapter l'organisation de l'école ou du centre de manière à stimuler l'apprentissage et la réussite de tous les élèves et, plus particulièrement, d'un groupe ciblé d'élèves.

Pour obtenir tous les renseignements nécessaires sur ce programme de financement, ainsi que sur le processus de demande de subvention, veuillez-vous rendre à <http://www.learnquebec.ca/pdig>.

**Programme John Killingbeck de
bourses à l'intention du personnel
enseignant et de direction**

PROGRAMME JOHN KILLINGBECK DE BOURSES À L'INTENTION DU PERSONNEL ENSEIGNANT ET DE DIRECTION

Lignes directrices

Aperçu

La mise en œuvre du curriculum et la réussite de l'apprentissage des élèves sont indissociables de la prestation continue d'un perfectionnement professionnel de grande qualité au personnel enseignant et de direction. L'une des formes de perfectionnement professionnel les plus efficaces du personnel enseignant et de direction consiste à leur offrir des occasions de réfléchir aux pratiques, d'échanger des stratégies et de parfaire leur apprentissage auprès et en compagnie de collègues.

Le **Programme John Killingbeck de bourses à l'intention du personnel enseignant et de direction** offre au personnel enseignant et de direction des écoles et des centres l'occasion d'effectuer des visites d'études à court terme dans des écoles et des centres exemplaires, pour faire l'expérience de pratiques exemplaires, mener des travaux de recherche et échanger de l'information avec un réseau d'autres participantes et participants.

Objectifs

- Enrichir la base de connaissances du personnel enseignant et de direction, de manière à améliorer l'apprentissage scolaire.
- Créer au sein du réseau scolaire anglophone un réseau d'échange de pratiques exemplaires.

Public cible

Le **Programme John Killingbeck de bourses à l'intention du personnel enseignant et de direction** est accessible au personnel enseignant et de direction du réseau scolaire anglophone, des secteurs des jeunes, des adultes et de la formation professionnelle et technique.

Bourses

Les bourses seront octroyées à des écoles et des centres jugés admissibles. Ces fonds visent à aider les écoles et centres à acquitter les dépenses suivantes :

- Frais de déplacement vers l'établissement hôte et de retour, ainsi que les frais de déplacement durant le séjour
- Frais d'hébergement et de repas
- Frais de suppléance du personnel enseignant
- Frais d'accueil pour l'établissement hôte

- Les fonds ne peuvent être utilisés ni pour l'achat de matériel ou d'équipement, ni pour la participation à des conférences ou à des ateliers de formation.

Modalités de remboursement des dépenses

Frais de suppléance	220,00 \$ / jour
Indemnité journalière (12-18 heures avec coucher)	157,00 \$ (hôtel, repas, taxes)
Maximum (sans coucher) Déjeuner	10,40 \$
Dîner	14,30 \$
Souper	21,55 \$
Déplacements	0,55 \$ / km < 5000 km 0,49 \$ / km > 5000 km

Pour veiller à ce que les écoles et les centres de l'ensemble du Québec aient la possibilité de bénéficier du **Programme John Killingbeck de bourses à l'intention du personnel enseignant et de direction**, et pour tenir compte de la taille des commissions scolaires et des frais de déplacement des écoles et des centres éloignés, les bourses sont réparties de la façon suivante :

Association of Jewish Day Schools =	6 000 \$
Commission scolaire Central Québec =	14 000 \$
Commission scolaire Eastern Shores =	9 000 \$
Commission scolaire Eastern Townships =	13 000 \$
Commission scolaire English Montréal =	18 000 \$
Commission scolaire Lester-B.-Pearson =	18 000 \$
Commission scolaire du Littoral =	9 000 \$
Commission scolaire New Frontiers =	12 000 \$
Association des écoles privées du Québec =	6 000 \$
Commission scolaire Riverside =	12 000 \$
Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier =	12 000 \$
Commission scolaire Western Québec =	14 000 \$
Montant total des bourses =	143 000 \$

Dans le passé, on offrait un nombre précis de bourses à montants fixes à chaque commission scolaire/association. Afin de permettre une prise de décision locale, cette pratique a été changée de sorte que chaque commission scolaire/association déterminera désormais la façon de répartir son attribution de bourses. Le montant

octroyé peut être utilisé pour appuyer un projet méritant ou divisé pour appuyer plusieurs projets.

Critères d'admissibilité

Pour être admissibles au **Programme John Killingbeck de bourses à l'intention du personnel enseignant et de direction**, les équipes des écoles et des centres doivent déposer un projet de visite d'étude qui répond aux critères suivants :

- Lien avec le mandat et le plan stratégique du COPRSAQ
- Durabilité
- Transférabilité
- Réinvestissement
- Clarté de la présentation
- Lien avec le Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ)
- Lien avec le plan de réussite / projet éducatif de l'école ou du centre
- Impact sur les pratiques pédagogiques

Une **grille d'évaluation des projets** fondée sur les huit critères susmentionnés sera utilisée pour analyser et sélectionner les projets. Une copie de cette grille se trouve à l'**annexe A** du présent document.

Processus de demande

Toute demande au titre du Programme John Killingbeck de bourses à l'intention du personnel enseignant et de direction doit être faite utilisant le **formulaire électronique de demande** qu'on retrouve sur le site web COPRSAQ (LCEEQ.ca). Les demandes électroniques doivent être reçues par COPRSAQ avant **le 5 mai 2016**.

Le processus de demande s'enclenche lorsque la commission scolaire/association instaure un processus afin d'identifier des candidats/candidates au sein de son organisation. L'école / le centre complète sa demande électronique (disponible sur le site web LCEEQ.ca). Une fois rempli, le formulaire est automatiquement reçu par la commission scolaire/association. La commission scolaire/association choisit les projets à considérer et négocie le montant pouvant être attribué à chacun selon son montant total de bourses. La commission scolaire/association peut décider d'appuyer un seul projet ou de diviser son attribution totale pour appuyer plusieurs projets. Ensuite, la commission scolaire/association présente sa demande électronique finalisée à COPRSAQ pour analyse.

Lorsque le formulaire de demande est reçu par COPRSAQ, le gestionnaire de projet en fera la révision. Si la proposition de projet est conforme aux objectifs du programme, le gestionnaire de projet communiquera son approbation au demandeur. Si une clarification est requise, le gestionnaire de projet communiquera directement avec le demandeur ou la commission scolaire/association qui en a fait l'approbation. Les demandeurs seront informés de la décision au plus tard le **15 juin 2016**.

Toutes les visites d'études approuvées et les demandes de remboursement pour l'année scolaire 2016-2017 doivent être effectuées au plus tard le **15 juin 2017**.

Vidéoclip

L'école ou le centre doit produire un vidéoclip en guise de bilan officiel du projet de visite d'étude, et le faire parvenir au gestionnaire de projet. Le vidéoclip sera par la suite affiché sur le site web du COPRSAQ et accessible à toutes les écoles et les centres du réseau scolaire anglophone.

Le vidéoclip doit résumer la visite d'étude, sous forme de présentation / entrevue d'une durée de 5 à 10 minutes. Il doit répondre aux questions suivantes :

- Quels étaient le thème et le résultat visé de la visite d'étude?
- Qu'avez-vous appris grâce à cette visite d'étude?
- Comment entendez-vous mettre en œuvre dans votre école ou centre ce que vous avez appris?

Gestionnaire de projet

Pour assurer la coordination du **Programme John Killingbeck de bourses à l'intention du personnel enseignant et de direction** et pour soutenir les équipes des écoles et des centres, le COPRSAQ a nommé un gestionnaire de projet. Il assume les responsabilités suivantes :

- informer le réseau scolaire anglophone au sujet du programme (document d'information, sessions d'information, etc.);
- aider les établissements bénéficiaires de bourses à choisir un établissement hôte au besoin;
- régler les problèmes ou répondre aux préoccupations soulevées par les participantes et participants au programme;
- veiller à la préparation des participantes et des participants en prévision de leur visite d'étude (réunion préparatoire, formation, précision des attentes);
- aider les écoles et les centres dans la production de leur vidéoclip au terme de leur visite d'étude;
- évaluer l'impact et la réussite du programme et en rendre compte au COPRSAQ;
- tenir à jour les renseignements sur le programme dans le site Web du COPRSAQ.

Programme de soutien à la recherche et au développement

PROGRAMME DE SOUTIEN À LA RECHERCHE ET AU DÉVELOPPEMENT

Lignes directrices

Aperçu

L'un des principaux objectifs du **Comité d'orientation pédagogique du réseau scolaire anglophone du Québec (COPRSAQ)** est d'accroître la capacité du réseau scolaire anglophone de répondre aux efforts visant à favoriser l'apprentissage et la réussite scolaires. À cet effet, le COPRSAQ a établi le **Programme de soutien à la recherche et au développement** qui vise à offrir un soutien financier à des projets à court et à long terme qui améliorent et appuient :

- l'apprentissage scolaire et des pratiques pédagogiques et andragogiques efficaces;
- le perfectionnement professionnel et les modes de prestation adaptés au réseau anglophone;
- l'accessibilité des ressources pédagogiques et d'évaluation.

Objectifs

- Offrir à des individus et à des groupes du réseau scolaire anglophone la possibilité d'élaborer une approche, un modèle ou une ressource pédagogique ou d'apprentissage qui contribue à l'apprentissage et à la réussite scolaires.
- Créer au sein du réseau scolaire anglophone un réseau d'échange de ressources et de services de qualité.

Public cible

Le **Programme de soutien à la recherche et au développement** est accessible aux éducatrices et aux éducateurs des secteurs public et privé, des secteurs des jeunes, des adultes et de la formation professionnelle et technique, des collèges et des universités.

Financement

Le **Comité d'orientation pédagogique du réseau scolaire anglophone du Québec (COPRSAQ)** supervise la gestion des fonds consacrés à ce programme sous les auspices de l'Entente Québec-Canada. Il fournit un soutien financier aux projets à court et à long terme approuvés.

Dans le cas de projets visant la production de ressources pédagogiques ou d'évaluation, le financement est disponible pour couvrir les frais d'élaboration d'un

prototype de la ressource. Le financement de la production et de la distribution de masse du prototype final devra provenir d'autres sources. En général, une subvention d'au plus 20 000 \$ peut être octroyée, pour couvrir les frais d'élaboration d'un prototype d'une ressource.

Le **Programme de soutien à la recherche et au développement** peut rembourser l'ensemble ou certaines des dépenses suivantes :

- Frais de suppléance du personnel enseignant
- Frais de déplacement
- Matériel – selon la nature du projet. Cela ne comprend pas l'achat d'équipement ou de la technologie. Cette composante devrait être, au mieux, un petit pourcentage du budget global.

Les dépenses approuvées seront remboursées au terme du projet, après réception du rapport de fin de projet. La commission scolaire / association / école qui appui la demande de financement se chargera du financement au cours du projet. A la fin du projet, la commission scolaire / association / école préparera une facture ou des factures, y compris les pièces justificatifs, et les soumettras pour paiement. Le coordonnateur du COPRSAQ aidera les demandeurs à remplir les documents nécessaires à la demande de remboursement.

Modalités de remboursement des dépenses

Frais de suppléance	220,00 \$ / jour
Indemnité journalière (12-18 heures avec coucher)	157,00 \$ (hôtel, repas, taxes)
Maximum (sans coucher) Déjeuner	10,40 \$
Dîner	14,30 \$
Souper	21,55 \$
Déplacements	0,55 \$ / km < 5000 km 0,49 \$ / km > 5000 km
Matériel (veuillez préciser)	Selon le projet

Critères d'admissibilité

Pour être admissible au **Programme de soutien à la recherche et au développement**, le projet déposé doit répondre aux critères suivants :

- Lien avec le mandat et le plan stratégique du COPRSAQ
- Durabilité
- Transférabilité
- Réinvestissement
- Clarté de la présentation
- Renforcement des capacités
- Accent sur la réussite scolaire

Une **grille d'évaluation des projets** fondée sur les sept critères susmentionnés sera utilisée pour analyser et sélectionner les projets. Une copie de cette grille se trouve à l'**annexe A** du présent document.

Processus de demande

Toute demande au titre du **Programme de soutien à la recherche et au développement** doit être faite utilisant le formulaire électronique de demande qu'on retrouve sur le site web COPRSAQ (LCEEQ.ca) et qui sera disponible le 17 mars 2016. Les demandes électroniques doivent être reçues par le COPRSAQ avant **le 5 mai 2016**. La demande doit inclure des informations précises et complètes afin d'aider le comité de révision.

Lorsqu'une demande est déposée, celle-ci va directement à l'instance décisionnelle à la commission scolaire / association qui doit en approuver avant qu'elle puisse être considérée par le COPRSAQ. Une fois la demande approuvée, le projet est reçu électroniquement par COPRSAQ.

Puisque la demande doit d'abord être approuvée au niveau de la commission scolaire / association, les demandes doivent donc être faites suffisamment tôt afin de respecter la date limite du **5 mai 2016**. Une fois que le formulaire de demande complété aura été reçu par le COPRSAQ, il sera acheminé au comité d'examen pour évaluation. La décision du comité d'examen est finale et sera communiquée aux demandeurs le **15 juin 2016**.

Il est essentiel que tout matériel produit respecte les droits d'auteur et que les autorisations nécessaires soient obtenues et signées.

Comité d'examen

Pour veiller à ce que tous les projets approuvés adhèrent aux objectifs et aux critères d'admissibilité établis pour le **Programme de soutien à la recherche et au développement** et soient conformes au Plan stratégique du COPRSAQ, un **comité d'examen** sera formé chaque année pour évaluer les projets déposés.

Le comité d'examen analysera chaque projet selon ses propres mérites au moyen des critères ciblés décrits dans la **grille d'évaluation des projets** (voir l'annexe A). Au terme de son analyse, le comité d'examen soumettra ses recommandations au **COPRSAQ**, qui fera connaître sa décision par écrit à chaque demandeur

Annexes

Grille d'évaluation des projets

Critères communs à tous les programmes de financement

CRITÈRES	NIVEAU 5 EXEMPLAIRE	NIVEAU 4 RIGOUREUX	NIVEAU 3 ACCEPTABLE	NIVEAU 2 INCOMPLET	NIVEAU 1 MINIMAL
Lien avec le mandat et le plan stratégique du COPRSAQ	Le projet est en lien avec de multiples composantes du mandat et du plan stratégique du COPRSAQ.	Le projet est en lien avec des composantes spécifiques du mandat et du plan stratégique du COPRSAQ.	Le projet est en lien avec le mandat et le plan stratégique du COPRSAQ en général, mais n'est lié à aucune composante spécifique.	Le projet ne contient aucune allusion au mandat et au plan stratégique du COPRSAQ, mais pourrait être amélioré.	Le projet ne contient aucune allusion au mandat et au plan stratégique du COPRSAQ.
Durabilité	Le projet offre un impact concret et à long terme qui peut être mesuré.	Le projet offre un impact à long terme qui peut être mesuré.	Le projet offre un certain impact à long terme qui pourrait être mesuré.	Le projet n'offre aucun impact concret à long terme et n'est pas mesurable.	Le projet n'offre aucun impact à long terme et n'est pas mesurable.
Transférabilité	Le projet pourrait s'appliquer à l'ensemble du réseau scolaire anglophone.	Le projet pourrait s'appliquer à la plupart (2/3) des écoles et des centres.	Le projet s'applique aux besoins d'une seule commission scolaire ou de quelques écoles du secteur privé.	Le projet ne reflète les besoins que d'un petit nombre d'écoles.	Le projet ne reflète pas les besoins actuels du réseau scolaire anglophone.
Réinvestissement	Le projet démontre un engagement à réinvestir et à partager les ressources et expériences au sein de tout le réseau scolaire anglophone.	Le projet démontre un engagement à réinvestir et à partager les ressources et expériences au sein d'autres écoles ou centres dans leur commission scolaire ou association	Le projet démontre un engagement à réinvestir et à partager les ressources et expériences au sein de l'école ou du centre.	Le projet ne démontre aucun engagement à réinvestir et à partager les ressources et expériences, mais pourrait être modifié pour répondre au critère.	Le projet ne démontre aucun engagement à réinvestir et à partager les ressources et expériences.

CRITÈRES	NIVEAU 5 EXEMPLAIRE	NIVEAU 4 RIGOUREUX	NIVEAU 3 ACCEPTABLE	NIVEAU 2 INCOMPLET	NIVEAU 1 MINIMAL
Clarté de la présentation	La description du projet est exhaustive et le but détaillé.	La description du projet et le but sont assez détaillés pour être jugés très satisfaisants.	La description du projet et le but sont assez détaillés pour être jugés satisfaisants.	La description du projet et le but doivent être considérablement améliorés.	La description du projet et le but sont jugés inacceptables.

CRITÈRES	NIVEAU 5 EXEMPLAIRE	NIVEAU 4 RIGOUREUX	NIVEAU 3 ACCEPTABLE	NIVEAU 2 INCOMPLET	NIVEAU 1 MINIMAL
Lien avec le Programme de formation de l'école québécoise	Le projet est totalement en lien avec le PFEQ et bien expliqué.	Le projet est en lien avec le PFEQ et bien expliqué.	Le projet a certains liens avec le PFEQ qui ne sont pas explicités.	Le projet est peu en lien avec le PFEQ.	Le projet n'a aucun lien avec la philosophie et les fondements du PFEQ.
Lien avec le plan de réussite / projet éducatif de l'école ou du centre	Le projet est totalement en lien avec le plan de réussite / projet éducatif de l'école ou du centre.	Le projet a plusieurs liens manifestes avec le plan de réussite / projet éducatif de l'école ou du centre.	Le projet a certains liens avec le plan de réussite / projet éducatif de l'école ou du centre.	Le projet est très peu en lien avec le plan de réussite / projet éducatif de l'école ou du centre.	Le projet n'a aucun lien avec le plan de réussite / projet éducatif de l'école ou du centre.
Impact sur les pratiques pédagogiques	Le projet a été créé en étroite collaboration avec le personnel enseignant et a un impact direct sur ses pratiques.	Le projet a été créé en consultation avec le personnel enseignant et a un impact sur ses pratiques.	Le projet a été créé partiellement en consultation avec le personnel enseignant et pourrait avoir un impact sur ses pratiques.	Le projet a été créé avec très peu de consultation auprès du personnel enseignant et n'aura pas d'impact sur ses pratiques.	Le projet a été créé sans consultation avec le personnel enseignant et n'aura pas d'impact sur ses pratiques.
Renforcement des capacités	Le projet enrichira sensiblement la base de connaissances et les services à la disposition de tout le réseau scolaire anglophone.	Le projet enrichira sensiblement la base de connaissances et les services à la disposition de secteurs du réseau scolaire anglophone.	Le projet enrichira légèrement la base de connaissances et les services à la disposition de tout le réseau scolaire anglophone.	Le projet enrichira légèrement la base de connaissances et les services à la disposition de secteurs du réseau scolaire anglophone.	Le projet n'enrichira pas la base de connaissances et les services à la disposition du réseau scolaire anglophone.

